

BULLETIN D'INSCRIPTION
CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Votre participation au concours des Maisons Fleuries a contribué à l'obtention de la 1^{ère} fleur attribuée à notre commune dans le cadre du label des Villes et Villages Fleuris.

Beuillers poursuit ses efforts en matière de fleurissement du village et concours pour obtenir la 2^{ème} fleur.

Nous espérons que vous nous soutiendrez cette année encore en fleurissant abondamment votre environnement, et en vous inscrivant nombreux au concours du village.

Modalités de participation :

- ⊗ Le fleurissement doit être visible de la rue ;
- ⊗ Le jury effectuera sa visite fin juillet/début août ;
- ⊗ Le jury se réserve le droit de refuser une inscription s'il juge la réalisation insuffisamment fleurie ;
- ⊗ Le jury se réserve le droit de photographier les différents jardins, balcons-fenêtres-façades, commerces et entreprises pour une insertion éventuelle dans la presse et bulletin d'information municipal, et pour permettre aux trois premiers lauréats de participer au concours départemental. Sauf avis contraire exprimé sur le bulletin d'inscription, le participant est réputé donner son accord pour que des photos de ses réalisations soient prises.

Cases à cocher :

- Je désire participer au concours des Maisons Fleuries.
- J'ai pris connaissance du règlement.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE :

MAIL :

- Case à cocher si refus de prendre des photos.

Le jury décidera le moment venu d'ouvrir une ou plusieurs catégorie(s) en fonction des inscriptions.

Ce bulletin d'inscription qui est obligatoire
est à retourner à la Mairie de quelque façon que ce soit
pour le **30 juin 2018** au plus tard